



Extrait du Registre des Délibérations

## Délibération 2024-063

### Création d'emplois non permanents

L'An deux mille vingt-quatre et le lundi 16 septembre à 19 heures, les membres du conseil municipal de la Commune de Villemur-sur-Tarn se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Maire, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 05 septembre 2024.

#### Présents

M. Jean-Marc DUMOULIN, Mme Aurore DUQUENOY, Mme Agnès PREGNO, Mme Florence DELTORT, M. Daniel REGIS, Mme Corine BRINGUIER, M. Jean-Michel MICHELOT, M. Marc SENOUCHE, Mme Nadine RIAL, M. Claude CAUSSE, Mme Bernadette BALAGUE, Mme Virginie DOS SANTOS, Mme Hélène BOURRUST, Mme Christine POMMEREUL, M. Philippe SANCHEZ, M. Dominique MARIN, Mme Danielle FOLLEROT, M. Michel SANTOUL, Mme Brigitte BERTO, Mme Caroline VILLA, M. Alain BALLO, Mme Pierrette BRINGUIER.

#### Conseillers ayant donné pouvoir

M. Georges CHEVALLIER a donné pouvoir à M. Daniel REGIS  
Mme Christiane RASCAGNERES-PLAZA a donné pouvoir à M. Claude CAUSSE  
M. Franck MORENO a donné pouvoir à Mme Corine BRINGUIER  
Mme Louise MICHARD a donné pouvoir à Mme Caroline VILLA

#### Conseiller absent excusé

M. Philippe VIGUIE

#### Conseillers absents

M. Jérôme NORTIER  
M. Patrice BRAGAGNOLO

#### Secrétaire de séance

Mme Danielle FOLLEROT

Membres en exercice - 29 | Membres présents - 22 | Pouvoirs - 04 | Membres absents - 03



## Exposé

Monsieur le Maire expose que suite au départ à la retraite d'un agent du pool entretien des écoles maternelles, il est proposé, sans recrutement supplémentaire, de réorganiser le planning des équipes de sorte à absorber la charge de travail.

Afin de constituer les équipes pour l'année scolaire 2024-2025, et de permettre le fonctionnement des services il s'agit de créer les emplois suivants :

Nombre de postes	Grade	Temps de travail
2	Adjoint technique	35H
1	Adjoint technique	30H
1	Adjoint technique	29H
2	Adjoint administratif	35H
1	Rédacteur	35H

## Décision

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique, son article L 332-23 1° et 2°,

**Considérant** l'activité des différents services et les besoins non permanents identifiés, il appartient à l'organe délibérant de créer les emplois visant à en permettre son fonctionnement.

**Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Municipal, DECIDE :**

- **D'approuver** les propositions ci-dessus ;
- **De mandater** Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.
- **Que les crédits** nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de transmission et de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

## Résultats du vote

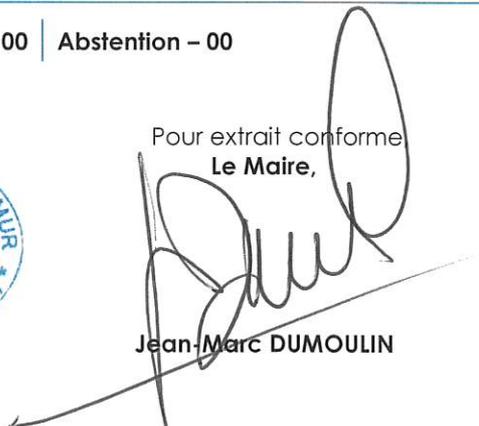
Votants – 26 | Pour – 26 | Contre – 00 | Abstention – 00

La Secrétaire de séance,

  
Danielle FOLLEROT



Pour extrait conforme  
Le Maire,

  
Jean-Marc DUMOULIN